La géographie de la place suisse

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Le secteur suisse des actifs numériques a une capitale, Zoug, et trois autres centres aux profils distincts. C'est à Zoug que se sont installés les protocoles, les fondations et les premiers prestataires de services. Zurich accueille les banques, la bourse et l'infrastructure institutionnelle. Genève apporte la banque privée, le négoce de matières premières et une industrie spécialisée dans la technologie de conservation. Lugano mène une stratégie municipale fondée sur les paiements en Bitcoin et sur un partenariat avec l'émetteur du plus grand stablecoin en dollars US. Un client qui déclare « nous voulons être en Suisse » choisit en réalité entre ces quatre centres. Ce choix a des conséquences sur la licence, le compte bancaire, le vivier de talents et la facture fiscale. La partie C, chapitres III et IV, décrit chaque centre en détail. Cette section en donne l'esquisse nécessaire à la lecture du reste de l'ouvrage.

Crypto Valley Zoug

Le canton de Zoug se trouve à trente minutes au sud de Zurich et compte environ 130 000 habitants. Il est devenu un domicile de choix pour les sociétés dans la seconde moitié du XXe siècle, grâce à une fiscalité basse, une administration efficace et la proximité de l'aéroport de Zurich. Les négociants en matières premières et les sociétés holding arrivés à cette époque ont bâti l'infrastructure professionnelle que

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

les fondateurs de la blockchain ont trouvée à leur disposition en 2013 et 2014. Bitcoin Suisse a été fondée à Zoug en 2013. La Fondation Ethereum y a été constituée en 2014 pour encadrer le développement du protocole Ethereum. Le choix d'une fondation suisse au sens des art. 80 ss CC comme véhicule de la trésorerie d'un protocole a créé le modèle que des dizaines de projets ultérieurs ont suivi.[1] La ville de Zoug a commencé à accepter le Bitcoin pour les émoluments municipaux en juillet 2016. Le canton a suivi en 2021 pour les impôts cantonaux et a relevé la limite à 1,5 million de CHF par transaction en 2023.[2]

L'appellation « Crypto Valley » est apparue vers 2016. Elle a été institutionnalisée par la Crypto Valley Association, fondée en 2017 avec le soutien du gouvernement cantonal. L'écosystème de la vallée est mesuré chaque année par le rapport Top 50 de CV VC, qui recense les plus grandes entreprises blockchain de Suisse et du Liechtenstein selon leur valorisation.[3] L'assainissement de 2022 à 2024 a réduit le nombre de projets et les effectifs. En 2025, la vallée se redressait toutefois grâce aux activités de tokenisation, de stablecoins et d'infrastructure, dont les revenus dépendaient moins du cours des jetons. Il en reste un réseau dense de fondations de protocoles, de leurs sociétés d'exploitation et des cabinets d'avocats, réviseurs et fiduciaires qui les servent. Autour d'eux se trouvent une administration cantonale qui a traité des centaines de rulings fiscaux liés aux crypto-actifs et une haute école spécialisée dotée d'un programme consacré à la blockchain.

Zurich, Genève et Lugano

Zurich abrite la couche institutionnelle. Les deux banques crypto autorisées par la FINMA en août 2019, Sygnum Bank et SEBA Bank, cette dernière rebaptisée AMINA Bank en 2023, ont leur siège respectivement à Zurich et à Zoug.[4] SIX Digital Exchange, première infrastructure des marchés financiers entièrement réglementée pour les valeurs mobilières tokenisées, a obtenu de la FINMA le 10 septembre 2021 ses autorisations de dépositaire central et de bourse. Elle fait partie du groupe SIX à Zurich.[5] La Zürcher Kantonalbank, la plus grande banque cantonale, a commencé à proposer à ses clients le négoce et la conservation de crypto-actifs en 2024. PostFinance, la banque postale détenue par l'État, a fait de

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

même en partenariat avec Sygnum. Crypto Finance AG, courtier et gestionnaire de fortune zurichois autorisé par la FINMA, a été rachetée par Deutsche Börse en 2021. Elle constitue la branche crypto suisse réglementée du groupe boursier allemand.[6]

Genève apporte la tradition de la banque privée et une industrie de la technologie de conservation. Taurus SA, fondée à Genève en 2018 et autorisée par la FINMA en tant que maison de titres, fournit l'infrastructure de conservation et de tokenisation utilisée par une grande partie des banques suisses qui proposent des actifs numériques. Sa plateforme exploite aussi un système de négociation fondé sur la TRD pour les valeurs mobilières tokenisées. Les banques privées genevoises ont été plus lentes que les établissements zurichois à proposer des crypto-actifs à leurs clients, mais plusieurs l'ont fait par l'intermédiaire de Taurus ou de Sygnum. Le « Plan B » de Lugano, lancé en 2022 avec Tether, vise à rendre le Bitcoin et le stablecoin USDT utilisables pour les paiements quotidiens dans la ville et à attirer des entreprises crypto au Tessin. Lugano accepte le Bitcoin et l'USDT pour les impôts et émoluments municipaux, accueille une conférence annuelle et a émis un emprunt numérique sur SIX Digital Exchange.[7]

Notes

1. Code civil (RS 210), art. 80 ss (fondations) ; la Fondation Ethereum (Stiftung Ethereum) a été inscrite au registre du commerce du canton de Zoug en 2014. ↩
2. Canton de Zoug, communiqué de presse du 19 mai 2023 relatif au relèvement du montant maximal des paiements d'impôts en Bitcoin et en Ether de 100 000 CHF à 1,5 million de CHF par transaction. ↩
3. CV VC AG, « Crypto Valley Top 50 Report », publié chaque année depuis 2018. ↩
4. Sygnum, communiqué de presse du 26 août 2019 annonçant l'obtention d'une autorisation FINMA de banque et de négociant en valeurs mobilières, accordée sous condition dans l'attente du respect de critères secondaires. ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

5. FINMA, communiqué de presse du 10 septembre 2021 : SIX Digital Exchange AG autorisée en tant que dépositaire central et SDX Trading AG en tant que bourse, toutes deux au titre de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers. ↩
6. Crypto Finance AG a été autorisée par la FINMA en tant que maison de titres en 2021 et rachetée par Deutsche Börse AG la même année ; la Zürcher Kantonalbank a lancé le négoce et la conservation de crypto-actifs pour ses clients en septembre 2024 ; PostFinance a lancé le même service avec Sygnum en février 2024. ↩
7. Ville de Lugano, initiative « Plan B » avec Tether, annoncée le 3 mars 2022 ; l'emprunt numérique de 100 millions de CHF de la Ville de Lugano a été émis et réglé sur SIX Digital Exchange en janvier 2023, et une nouvelle émission en 2024 a été réglée en monnaie numérique de banque centrale de gros dans le cadre du projet Helvetia. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.